



ProfessionnAlisme

ProxiMité

Innovation

Qualité dE service

DynaMisme

Les contreparties de l'adhésion

« La santé des salariés au travail,
Plus qu'un capital à préserver, une ressource à développer »

L'AMIEM VOUS ACCOMPAGNE

ProfessionnAlisme

Une **équipe** de professionnels vous accompagne dans toutes vos démarches, tant administratives que médicales :

- Accueil téléphonique personnalisé (pas de serveur vocal)
- Aide à la constitution du dossier d'adhésion
- Gestion personnalisée du compte adhérent
- Suivi médical : une équipe composée de médecins du travail, d'infirmiers et d'assistants médicaux assure un **suivi médico professionnel de qualité aux salariés**, dans le respect du secret médical :
 - Visites réglementaires ou à la demande
 - Rendez-vous programmés en accord avec l'entreprise
 - Conseils aux salariés et aux employeurs
 - Prise en charge financière des examens complémentaires prescrits par le Médecin du Travail
- **Actions sur le milieu de travail** assurées par une équipe pluridisciplinaire, spécialisée en santé au travail, composée d'ergonomes, de toxicologues, de psychologues en santé travail, d'hygiénistes, de chimistes et d'assistants santé travail. Sur prescription du médecin du travail, les membres de cette équipe interviennent dans les différents domaines de la santé au travail : aide à l'identification des risques professionnels, établissement de la fiche d'entreprise, étude de poste, risque chimique, Risques Psycho Sociaux, aménagement ou conception de locaux, mesurage d'ambiance (bruit, éclairage...)
- Actions de formation et de prévention à destination des salariés saisonniers ne présentant pas de risques particuliers (SI)
- Accompagnement par les assistantes sociales du Service Social du Travail (CO-RESO)

ProxiMité

- Une compétence géographique étendue : l'AMIEM couvre le département du Morbihan et différentes localités limitrophes en Ille et Vilaine
- Un maillage territorial au plus proche de ses adhérents

- **Un site internet interactif** : www.amiem.fr comprenant entre autres :
 - De l'actualité, des vidéos...
 - Un espace téléchargements (documents, fiches pratiques...)
 - Les contacts AMIEM, l'implantation de nos différents sites
 - « **Mon espace adhérent** » qui offre la possibilité de :
 - Mettre à jour les données d'entreprise
 - Gérer la liste des salariés
 - Solliciter des rendez-vous de visite médicale
 - Identifier ses contacts privilégiés
 - Consulter son compte adhérent, éditer ou rééditer ses factures
 - Effectuer la déclaration annuelle d'effectif, la mise à jour des entrées et sorties de salariés
 - Réaliser la mise à jour du classement des salariés en fonction de leur exposition professionnelle...
 - Consulter les actions réalisées par l'AMIEM dans l'entreprise.
 - **La formation en ligne E-learning** : possibilité pour les adhérents de former en ligne leurs salariés sur différents risques professionnels et d'obtenir une attestation reconnue.
- **Un interlocuteur chargé des relations avec :**
 - les adhérents dans le domaine :
 - de la réglementation **02.97.362.262**
 - de l'assistance téléphonique du portail internet
 - les partenaires souhaitant connaître le nom et les coordonnées du médecin du travail (médecins conseils, médecins traitants)
- **Un interlocuteur unique chargé des relations**
 - avec les entreprises de Travail Temporaire **02.97.35.27.45**
 - avec les entreprises de Proximité (salarié détaché) **02.99.72.57.16**pour la gestion des demandes de visites médicales, le recueil des fiches de poste et des nuisances (intérimaires) et la fourniture d'informations pratiques et réglementaires.
- **Un service « AMIEM Victimologie »**
 - Pour répondre à un évènement grave en entreprise et prendre en charge les salariés en difficulté par des professionnels formés (accident mortel, agression, suicide...) **02.97.37.11.11**
 - Prévention de réactions post-traumatiques
 - Liens avec les Services d'urgence de l'hôpital.

Qualité dE service

- Un seul site dédié à la gestion administrative et financière : le Siège Social de l'AMIEM à CAUDAN
- Des interlocuteurs privilégiés
- **Un partenariat dans le cadre des politiques régionales de santé**
- **Des secteurs d'activité et des populations prioritaires définis pour une meilleure efficacité et ce, dans le but de préserver la santé au travail des salariés.**

DynaMisme

- Formations dispensées régulièrement à l'ensemble du personnel
- **Communications** régulières à destination des adhérents via la Newsletter
- Invitations aux entreprises pour participer à des réunions d'information thématiques ciblées.